

L'UNESCO participe à la protection des journalistes dans le cadre de l'appel éclair de l'ONU en faveur de Gaza

L'UNESCO a distribué des gilets de protection, des casques et des insignes de presse aux journalistes palestiniens de Gaza pour répondre au besoin urgent d'amélioration de la sécurité des médias. La contribution de l'UNESCO dans le cadre de l'appel éclair lancé hier par les Nations Unies est axée sur le renforcement de la sécurité des professionnels des médias et de la liberté de la presse dans la bande de Gaza.

Le 2 février 2009 à Genève, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, a lancé officiellement l'appel éclair des Nations Unies en faveur de Gaza. Cet appel d'urgence de 613 millions de dollars doit couvrir les coûts de l'ONU et d'autres organisations humanitaires au cours des six/neuf mois à venir. L'appel éclair inclut un projet de l'UNESCO portant sur la sécurité et la protection des journalistes.

La crise que traverse Gaza a de graves répercussions sur la liberté de la presse. Ces événements rappellent la nécessité de protéger les professionnels des médias et de veiller au respect de l'indépendance et du droit des journalistes à exercer leur métier dans les situations de conflit.

L'UNESCO a distribué seize gilets de protection, casques et insignes de presse à des journalistes palestiniens afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité des médias dans la bande de Gaza. Beaucoup de journalistes et de cameramen locaux ont couvert le conflit en janvier sans aucun équipement de protection au risque de leur vie, tandis que la bande de Gaza était interdite aux médias internationaux.

Le projet de l'UNESCO dans le cadre de l'appel éclair de l'ONU en faveur de Gaza a pour objectif de renforcer la sécurité des médias, la liberté de la presse et l'accès à l'information, en offrant aux journalistes des formations, des équipements de protection et un réseau de soutien professionnel. L'accent mis sur les droits des médias, la dénonciation des violations contre la liberté de la presse et l'accès au soutien sociopsychologique pour les professionnels des médias contribuera à pallier la détérioration de la liberté de la presse et de l'accès à l'information dans la bande de Gaza.

La résolution 1738 (2006) du Conseil de sécurité de l'ONU condamne les attaques perpétrées contre des journalistes et des installations des médias. Le Conseil de sécurité demande instamment aux Etats et à toutes les autres parties de tout faire pour empêcher que des violations du droit international humanitaire soient commises contre des civils, y compris des journalistes, des professionnels des médias et le personnel associé.